

SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

Le jeudi 8 avril 2021 à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 2 avril 2021 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle des Nymphéas, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Messieurs Martin GÉRAULT et Etienne CAMPENS.

Mesdames Jocelyne RICHARD, Murielle BUCHOT ainsi que Monsieur Olivier RICHEFOU étaient excusés.

Date de convocation : 2 avril 2021
Date d'affichage : 2 avril 2021
Date d'affichage de la délibération : 9 avril 2021

Pouvoirs :

Madame Jocelyne RICHARD à Monsieur Jean-Bernard MOREL

Madame Murielle BUCHOT à Madame Amandine DELEBARRE

Monsieur Olivier RICHEFOU à Madame Nathalie FOURNIER-BOUDARD

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services.

Madame Anne MORIN, Conseillère Municipale, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.

DE 2021 8 04 01

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021 ADOPTION

Avant qu'il ne soit soumis à la séance du Conseil Municipal de ce 8 avril 2021, conformément aux dispositions fixées par les articles L 2121-15 et L 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé :

- **de bien vouloir prendre connaissance** du projet de procès-verbal de la réunion du 18 février 2021.

Ces documents ont régulièrement été transmis au service du contrôle de légalité des services de la Préfecture le 22 février 2021.

- **de bien vouloir approuver** définitivement les termes de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
- **accepte** à l'unanimité ces propositions.

BUDGET LOTISSEMENTS	MONTANTS	Avec réintégration des excédents n-1 aux déficits
☞ Dépenses de fonctionnement Déficit brut n-1 (2019) ☞ Recettes de fonctionnement Soit un déficit de fonctionnement	267 289,10 € 0 € -267 289,10 €	- 122 576,58 € <hr/> - 389 865,68 €
☞ Dépenses d'investissement	Néant	
☞ Recettes d'investissement	Néant	
Soit un déficit d'investissement	Néant	
Restes à réaliser en dépenses	Néant	
Restes à réaliser en recettes	700 000,00 €	
SOLDE SUR RESTES A RÉALISER	700 000,00 €	+ 700 000,00 €
EXCÉDENT NET 2020	432 710,90 €	+ 310 134,32 €

BUDGET MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE	MONTANTS	Avec réintégration des excédents n-1 aux déficits
☞ Dépenses de fonctionnement Excédent brut n-1 (2019) ☞ Recettes de fonctionnement Soit un excédent de fonctionnement	51 749,90 € 88 967,16 € 37 217,26 €	+ 30 920,25 € <hr/> + 68 137,51 €
☞ Dépenses d'investissement Déficit brut n-1 (2019)	109 776,08 €	- 24 483,12 €
☞ Recettes d'investissement	25 284,16 €	
Soit un déficit d'investissement	-84 491,92 €	- 108 975,04 €
DÉFICIT BRUT	-47 274,66 €	- 85 180,04 €
Restes à réaliser en dépenses	-1 205,00 €	
Restes à réaliser en recettes	25 000,00 €	
SOLDE SUR RESTES A REALISER	23 795,00 €	23 795,00 €
DÉFICIT NET 2020	- 23 479,66 €	- 17 042,53 €

BUDGET REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE	MONTANTS	Avec réintégration des excédents n-1 aux déficits
⇒ Dépenses de fonctionnement Déficit brut n-1 (2019)	357 567,73 €	- 619 173,98 €
⇒ Recettes de fonctionnement	160 727,99 €	
Soit un déficit de fonctionnement	- 196 839,74 €	- 816 013,72 €
⇒ Dépenses d'investissement Excédent brut n-1 (2019)	138 244,41 €	981 387,86 €
⇒ Recettes d'investissement	0 €	
Soit un déficit d'investissement	- 138 244,41 €	843 143,45 €
Restes à réaliser	néant	
DEFICIT NET 2020	- 335 084.15 €	EXCÉDENT NET + 27 129,73 €

BUDGET COMMERCES CENTRE-VILLE	MONTANTS	Avec réintégration des excédents n-1 aux déficits
⇒ Dépenses de fonctionnement Déficit brut n-1 (2019)	4 261,07 €	- 19 458,72 €
⇒ Recettes de fonctionnement	43 565,94 €	
Soit un excédent de fonctionnement	39 304,87 €	- 19 846,15 €
⇒ Dépenses d'investissement Déficit brut n-1 (2019)	23 205,01 €	- 33 034,10 €
⇒ Recettes d'investissement	néant	
Soit un déficit d'investissement	- 23 205,01 €	- 56 239,11 €
Restes à réaliser en dépenses	5 000,00 €	
Restes à réaliser en recettes	50 000,00 €	
SOLDE SUR RESTES A REALISER	45 000,00 €	45 000,00 €
EXCÉDENT NET 2020	16 099,86 €	8 607,04 €

Vu les comptes de gestion dressés par le comptable pour l'exercice 2020 concernant les budgets susmentionnés,

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 30 mars 2021,

Il est proposé de :

⇒ **donner acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel est résumé ci-dessus,

⇒ **constater**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

⇒ **reconnaître** la sincérité des restes à réaliser,

⇒ **arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **accepte** à l'unanimité ces propositions.

DE 2021 8 04 03

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

- **BUDGET GÉNÉRAL**
- **BUDGET LOTISSEMENTS**
- **BUDGET MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE**
- **BUDGET REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE**
- **BUDGET COMMERCES DU CENTRE-VILLE**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion, dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement dans ses écritures,

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, réunie le 30 mars 2021,

Il est proposé de :

- **déclarer** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **accepte** à l'unanimité cette proposition

AFFECTION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 SUR L'EXERCICE 2021

- **BUDGET GÉNÉRAL**
- **BUDGET MAISON DE SANTÉ
PLURIDISCIPLINAIRE**
- **BUDGET COMMERCES DU CENTRE-VILLE**

- BUDGET GÉNÉRAL

RESULTAT D EXECUTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE ANTERIEUR	A	333 612,91
EXERCICE ARRETE	B	858 502,21
SOIT RESULTAT A AFFECTER		
A+ B	C	1 192 115,12

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D INVESTISSEMENT

solde de la section d'investissement	D	-134 353,36
dépenses Restes à réaliser		2 224 660,00
recettes Restes à réaliser		1 378 937,00
résultat des restes à réaliser	E	-845 723,00

AFFECTION

BESOIN A COUVRIR	D+E	-980 076,36
affectation complémentaire (le cas échéant)	F	
total		-980 076,36

AFFECTATION EN RESERVES CPTÉ 1068	980 076,36
AFFECTATION EN EXCEDENT REPORTE 002	212 038,76

pour mémoire au BP 001 investissement (dépenses)	134 353,36
pour mémoire au BP 1068 investissement (recettes)	980 076,36
pour mémoire au BP 002 fonctionnement (recettes)	212 038,76

- BUDGET MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

RESULTAT D EXECUTION DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE ANTERIEUR	A	30 920,25
EXERCICE ARRETE	B	37 217,26
SOIT RESULTAT A AFFECTER		
A+ B	C	68 137,51

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D INVESTISSEMENT

		-24 483,12
Déficit n-1		<u>-84 491,92</u>
solde de la section d'investissement	D	-108 975,04
dépenses Restes à réaliser		1 205,00
recettes Restes à réaliser		25 000,00
résultat des restes à réaliser	E	23 795,00

AFFECTATION

BESOIN A COUVRIR	D+E	F	-85 180,04
affectation complémentaire (le cas échéant)			
total			-85 180,04

Déficit brut reporté -85 180,04 + 68 137,51

AFFECTATION EN RESERVES CPTÉ 1068	68 137,51
AFFECTATION EN EXCEDENT REPORTE 002	0,00

= - 17 042,53

pour mémoire au BP 001 investissement (dépenses)	108 975,04
pour mémoire au BP 1068 investissement (recettes)	68 137,51
pour mémoire au BP 002 fonctionnement (recettes)	0,00

- BUDGET COMMERCES DU CENTRE-VILLE**RESULTAT D EXECUTION DE FONCTIONNEMENT**

EXERCICE ANTERIEUR	A	-19 458,72
EXERCICE ARRETE	B	39 304,87
SOIT RESULTAT A AFFECTER		
A+ B	C	19 846,15

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D INVESTISSEMENT

		-33 034,10
Déficit n-1		<u>-23 205,01</u>
solde de la section d'investissement	D	-56 239,11
dépenses Restes à réaliser		5 000,00
recettes Restes à réaliser		50 000,00
résultat des restes à réaliser	E	45 000,00

AFFECTATION

BESOIN A COUVRIR	D+E	F	-11 239,11
affectation complémentaire (le cas échéant)			
total			-11 239,11

AFFECTATION EN RESERVES CPTE 1068	11 239,11
AFFECTATION EN EXCEDENT REPORTE 002	8 607,04

pour mémoire au BP 001 investissement (dépenses)	56 239,11
pour mémoire au BP 1068 investissement (recettes)	11 239,11
pour mémoire au BP 002 fonctionnement (recettes)	8 607,04

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 30 mars 2021,

Après avoir pris connaissance en détail des différentes affectations pour ces budgets, il est proposé :

- **de procéder** à leur adoption.
- **d'autoriser** la Maire à signer toutes pièces à cet effet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **accepte** à l'unanimité ces propositions.

DE 2021 8 04 05

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCAUX 2021

Selon analyse des comptes de l'exercice 2019 et après examen du projet d'équilibre budgétaire pour l'exercice 2020,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2121-29 et suivants,

Vu le Code Général des Impôts (CGI) et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le projet de Budget Primitif 2020,

Vu le produit fiscal à taux constants (compensation incluse) attendu à hauteur de 3 330 000 €,

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 30 mars 2021,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021,

Il est proposé de fixer le montant de ce produit fiscal nécessaire à l'équilibre budgétaire à un montant identique à celui d'un produit fiscal à taux constants et en conséquence :

- **de ne pas modifier** pour 2021 les taux d'imposition.

Ceux-ci seraient donc :

- Taxe Foncier Bâti 38,26 % (dont taux départemental 19.86% et taux communal 18,40 %)
- Taxe Foncier Non Bâti 32,00 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **accepte** à l'unanimité cette proposition.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

- BUDGET GÉNÉRAL**
- BUDGET LOTISSEMENTS**
- BUDGET MAISON DE SANTÉ
PLURIDISCIPLINAIRE**
- BUDGET REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE**
- BUDGET COMMERCES DU CENTRE-VILLE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire du 18 février 2021,

BUDGET GÉNÉRAL :

Le Budget Primitif s'équilibre pour des montants respectifs de 7 928 316.55 € en section de fonctionnement et de 6 519 608.36 € en section d'investissement.

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS »

Le Budget Primitif s'équilibre pour des montants respectifs de 869 005 € en section de fonctionnement et de 864 000 € en section d'investissement.

BUDGET ANNEXE "MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE" :

Le Budget Primitif s'équilibre pour des montants respectifs de 155 042.53 € en section de fonctionnement et de 222 680.04 € en section d'investissement.

BUDGET ANNEXE « REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE »

Le Budget Primitif s'équilibre pour des montants respectifs de 489183.85 € en section de fonctionnement et de 279344.41 € en section d'investissement.

BUDGET ANNEXE « COMMERCES DU CENTRE-VILLE »

Le Budget Primitif s'équilibre pour des montants respectifs de 28 302.17 € en section de fonctionnement et de 86 234.11 € en section d'investissement

Vu l'avis favorable de la commission Finances réunie le 30 mars 2021,

Après avoir pris connaissance en détail des différents comptes constituant ces budgets, il est proposé :

- **de procéder** à leur adoption.
- **d'autoriser** la Maire à signer toutes pièces à cet effet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **accepte** à l'unanimité ces propositions.

SUBVENTION 2021

PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES ADOPTION

En application du contrat d'association conclu le 04 juin 2004 entre l'État et l'école privée Sainte Marie de CHANGÉ,

VU le bilan financier de l'exercice 2020 présenté par l'OGEC,

VU le projet financier établi pour l'exercice 2021,

CONSIDÉRANT les effectifs des écoles privées pour l'année scolaire 2020/2021 :

- maternelle : 140 élèves 05 classes

- élémentaire : 203 élèves 07 classes

A déduire : 26 élèves non domiciliés à CHANGÉ (6 en maternelle et 20 en primaire)

Soit - maternelle : 134 élèves

- élémentaire : 183 élèves

CONSIDÉRANT le coût de scolarisation moyen d'un élève de l'école publique au cours de l'année 2019 (dernier compte administratif connu) à hauteur de 869 € (hors déplacements scolaires urbains, classes transplantées et hors matériel, mobilier et matériel informatique financés de manière équivalente par le budget communal pour les élèves de l'enseignement public et de l'enseignement privé),

VU la valeur du taux de l'inflation prévisionnelle en 2020, à hauteur de + 0,5 % (référence INSEE),

VU le coût de scolarité porté à 873 € et les effectifs de l'école Sainte Marie pour 317 élèves,

VU l'avis favorable de la commission Finances réunie le 30 mars 2021,

Il est proposé :

⇒ **d'inscrire** au Budget Primitif 2021, un crédit pour subvention annuelle de 281 785€ comprenant :

276 741 € de subvention ordinaire (873 € x 317 élèves) dont :

- 13 769 € au titre des fournitures scolaires (140 élèves x 36 € + 203 élèves x 43 €)
- 9 316 € pour les voyages scolaires

- 360 € pour initiation au mini-tennis en faveur de trois classes
- 300 € pour interventions de Mayenne Nature Environnement pour 2 classes
- 550 € pour la mise à disposition de la salle des Ondines pour un conte musical

En sus :

- 5 044 € pour le renouvellement de mobilier classe 12 et salle d'étude (40 bureaux + 40 chaises),

_____ (le tout suivant délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2020)

Soit 281 785 € au total.

Ce crédit prévu au budget 2020 a été comparé au coût moyen de scolarité d'un élève de l'école publique constaté au titre de l'année 2019, actualisé pour 2020, et ne pourra lui être supérieur.

Cette somme sera liquidée trimestriellement sur justificatifs présentés par l'OGEC.

⇒ **d'autoriser** le Maire à signer l'annexe financière 2021 correspondante au contrat d'association.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré en l'absence de Madame Jane-Marie CHESNEAU-MOULIERE et de Monsieur Franck KERZERHO, membres du bureau de l'association intéressés,

- **accepte** à l'unanimité ces propositions.

DE 2021 8 04 08

**ACCUEIL DE LOISIRS ET ESPACE JEUNES - ÉTÉ 2021
FIXATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS, DES CONDITIONS DE
RÉMUNÉRATION, DES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DES
FRAIS DE DÉPLACEMENT**

Vu l'avis favorable unanime de la commission Enfance, Jeunesse et Solidarités, réunie le 31 mars 2021,

Vu l'absence de hausse des rémunérations à la base, entre juillet 2020 et juillet 2021, au sein de la Fonction Publique mais la hausse du SMIC au 1^{er} janvier 2021 à hauteur de + 0,99 %,

Il est proposé :

⇒ **de fixer** ainsi, pour l'été 2021, le tableau du personnel d'animation pour les services Enfance et Espace Jeunes, ainsi que les conditions de rémunération :

DU 5 JUILLET AU 30 AOUT 2021		
<u>DIRECTEUR</u>	/	86 € par jour de présence plus 4 jours maximum de préparation (congs payés 10 % inclus)
<u>DIRECTEUR ADJOINT</u>	1	74 € par jour de présence plus 4 jours maximum de préparation (congs payés 10 % inclus)
<u>ANIMATEURS BAFA</u>	20 postes	65 € par jour de présence plus 3 jours maximum de préparation (congs payés 10 % inclus)
<u>ANIMATEURS STAGIAIRES BAFA OU + DE 18 ANS</u>	8 postes	57 € par jour de présence plus 3 jours maximum de préparation (congs payés 10 % inclus)
<u>ANIMATEURS NON BAFA ET - DE 18 ANS</u> <u>(si absence de formation BAFA du fait du COVID-19)</u>	1 poste	51 € par jour de présence plus 3 jours maximum de préparation (congs payés 10 % inclus)
<u>SURVEILLANCE DE BAIGNADE OU NUITÉE</u> <u>(en sus des rémunérations ci-dessus mentionnées)</u>		12 € par ½ journée d'activité baignade (congs payés 10 % inclus) 12 € la nuit (congs payés 10 % inclus)

Remboursement des frais de déplacement

Dans le cadre du déroulement du centre, il arrive que les membres du personnel soient amenés à utiliser quelquefois leur véhicule personnel et notamment pour le repérage et l'organisation des camps.

Il serait proposé, concernant ces dépenses :

- **d'accepter** le remboursement des frais kilométriques supportés par le personnel d'animation au cours du déroulement du centre ou pour sa préparation.

Conformément aux décrets n° 2001-654 du 19 juillet 2001, 2006-781 du 3 juillet 2006 et 2019-139 du 26 février 2019, le remboursement interviendra sur la base de la puissance fiscale des véhicules utilisés et du justificatif concernant le kilométrage parcouru.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **accepte** à l'unanimité ces propositions.

DE 2021 8 04 09

ACQUISITION FONCIÈRE RUE SAINTE CÉCILE PROPRIÉTÉ MOULLIÈRE

Mr et Mme MOULLIERE sont vendeurs de leur propriété, cadastrée AK n°26, d'une superficie de 35a 57 ca, pour un montant de 240 000 euros (deux cent quarante mille euros).

Le bien en cause, sis 17 rue Sainte Cécile, conviendrait parfaitement à la conclusion de l'aménagement d'une continuité piétonne, accessible PMR, du plan d'eau du Chemin Vert jusqu'à la rue du Centre, au cœur du centre-ville.

La situation de ce bien, sa centralité et sa proximité, avec des équipements communaux existants, fondent l'intérêt de la ville pour cette acquisition.

Il s'agirait également pour la ville, dans le cadre de la densification de ce secteur, de répondre aux dispositions de la Loi ALUR qui oblige les communes à faire une analyse des dents creuses et des capacités de densification.

Ainsi,

Considérant les intérêts de la ville à se porter acquéreur de ce bien énoncés ci-dessus,

Considérant la situation du bien inscrit dans le périmètre de l'agglomération et plus précisément dans le secteur du centre-ville ancien où la commune développe, depuis plus de 30 ans, la réalisation d'opérations de construction de logements locatifs, lesquelles ont justifié l'instauration d'un droit de préemption urbain destiné à servir cette politique de construction de logements sociaux,

Vu l'avis des domaines estimant la valeur vénale de ce bien à la somme de 156 000 euros, avec marge de 10%,

Vu l'avis favorable unanime de la commission Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme réunie le 31 mars 2021,

Il est proposé :

- **de se porter** acquéreur du bien en cause pour un montant de transaction envisagé à hauteur de 240 000 euros (deux cent quarante mille euros),
- **d'autoriser** le Maire à signer l'acte correspondant, lequel sera dressé par Maître RIOU, Notaire à LAVAL. L'ensemble des frais correspondants sera supporté par la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **accepte** à l'unanimité ces propositions.

DE 2021 8 04 10

SUBVENTIONS 2021

VU l'avis favorable unanime de la commission Vie associative Sportive, culturelle et animation locale réunie le 31 mars 2021,

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

BÉNÉFICIAIRES		Effectifs	168 249,00
	ASSOCIATIONS DE CHANGÉ	4 514	127 782
1	AIDE À LA LECTURE	27	300
2	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	54	550
3	AMICALE LAÏQUE CHANGÉENNE		580
4	AMIS DE LA MUSIQUE ET DANSE (LES)	38	450
5	ANCIENS AFN ET COMBATTANTS 39/45	65	200
6	APEL ÉCOLE SAINTE MARIE	69	580
7	ART'CAMBE		1 950
8	ARTS ET LOISIRS CRÉATIFS	256	700
9	ASS. CHANGÉENNE PETITE ENFANCE "La P'te Récré"	26	900
10	ASS. DE PÊCHE ET PISCICULTURE CHANGÉENNE	7	500
11	ASS.SPORTIVE & CULTURELLE ÉC.PRIM.PUBLIQUE	376	300
12	ASSOCIATION SPORTIVE GOLF CLUB	574	1 200
13	ATELIER PHOTO CINÉ VIDÉO (APCV)	32	500
14	AURORE	250	2 700
15	BONNE ENTENTE (LA)	185	2 100
16	CHANGÉ SOLIDAIRE	8	450
17	COMITÉ DE JUMELAGE	41	4 580
18	DON DU SANG BENEVOLE	18	200
19	GROUPEMENT LOCAL ORGANISMES NUISIBLES		1 050
20	LES JARDINS FAMILIAUX DE CHANGÉ		150
21	LES P'TITS PAS CHANGÉENS		100
22	LES SOUDEURS DANS LA NUIT	8	500
23	THÉÂTRE DE L'ONDE (LE)	25	2 382
24	TEMPS D'ESPOIRS	8	1 000
25	US BADMINTON	80	4 300
26	US BASKET-BALL	86	4 000

27	US BMX	110	1 500
28	US CHANGÉ EVEIL ET SPORTS	72	400
29	US FOOTBALL	506	53 880
30	US GÉNÉRALE	17	3 700
31	US GYM	221	1 200
32	US JOGGING	135	500
33	US JUDO	210	9 580
34	US KARATÉ	68	1 400
35	US PÉTANQUE	187	750
36	US RANDONNÉE PÉDESTRE	211	250
37	US TENNIS	241	12 300
38	US TENNIS DE TABLE	99	7 650
39	US TIR À L'ARC	62	1 250
40	US VÉLO	129	800
41	US VOILE PADDLE	13	400
	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE		7 190
42	ALABD		1 300
43	ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES		500
44	BANQUE ALIMENTAIRE		750
45	C.A.U.E.		640
46	CONCILIATEURS DE JUSTICE ASSO		200
47	CULTURES DU CŒUR		500
48	LUTTE CONTRE LE CANCER - COMITÉ 53		500
49	MNE		300
50	PRÉVENTION ROUTIÈRE		100
51	S.P.A.		400
52	SECOURS CATHOLIQUE		1 000
53	SOS MUCOVISCIDOSE (VIRADES DE L'ESPOIR)		500
54	SECOURS POPULAIRE		500
	PARTICIPATIONS DIVERSES		33 277
55	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL (0,4 %)		7 277
56	C.C.A.S.		26 000

A noter que les subventions suivantes aux associations changéennes présentent des composantes détaillées ci-après :

BÉNÉFICIAIRES		2021				Total propositions 2021
BÉNÉFICIAIRES		subv de base habituelle	Emplois salariés	Location Ondines ou amphithéâtre	subv excep	Proposition d e la commission
	ASSOCIATIONS DE CHANGÉ					
3	AMICALE LAÏQUE CHANGÉENNE			580		580
9	APEL ÉCOLE SAINTE MARIE			580		580
18	AUORE	1 540		1160		2 700
19	BONNE ENTENTE (LA)	1 520		580		2 100
22	COMITÉ DE JUMELAGE	4 000		580		4 580
34	THÉÂTRE DE L'ONDE (LE)	1 830		552		2 382
35	TEMPS D'ESPOIRS	300			700	1 000
40	US FOOTBALL	51 000		580	2300	53 880
41	US GÉNÉRALE	700			3000	3 700
44	US JUDO	9 000		580		9 580

- **de prévoir** l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2021,
- **d'autoriser** le Maire à signer toutes pièces nécessaires au versement de celles-ci et notamment les conventions en rapport avec l'octroi des subventions d'un montant supérieur à 23 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré en l'absence de Mesdames RABBÉ, BLOT, MORIN , LE GUEN-GLET, BARBOT et de Messieurs PÉNIGUEL, FRESNAIS et PLESSIS, membres des bureaux des associations intéressés ou intéressés par conjoint(e) interposé(e),

- **accepte** à l'unanimité ces propositions.

DE 2021 8 04 11

**MODIFICATION N°1
PLUi LAVAL AGGLOMÉRATION
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal peut évoluer en fonction dans le respect des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,

Considérant qu'après quelques mois d'application du PLUi, il a été constaté un certain nombre d'erreurs matérielles dans les pièces réglementaires constitutives du dossier,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements dans la rédaction de la règle et des autres documents graphiques et réglementaires afin de faciliter la compréhension des pièces réglementaires du dossier par le public,

Considérant la nécessité de procéder à des mises à jour du dossier,

Le Conseil Communautaire a décidé de procéder à la modification n° 1 du PLUi de Laval Agglomération.

Considérant la nécessité, spécifiquement pour la commune de Changé, d'apporter des corrections à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de renouvellement sur le secteur du Boulevard des Manouvriers afin d'y adapter les projets urbains ; en effet, l'OAP de renouvellement de ce secteur qui était inscrite au PLUi ne concernait que les fonds de certaines parcelles,

Le périmètre de cette OAP doit, en conséquence, être étendu jusqu'aux limites parcellaires en bordure du boulevard des Manouvriers.

Les principes d'aménagement seront ainsi précisés :

« sur les parcelles n°56, 57, 92, 93, 61, 63, 64, 65, 66, 67 et 68 le long du Bd des Manouvriers, les maisons individuelles (groupées ou non) seront privilégiées. Dans le fond de ces parcelles, des collectifs pourront être autorisés.

Dans le cas de regroupement de ces parcelles, les constructions de collectifs seront autorisées ».

Ceci exposé,

Vu l'arrêté en date du 24 septembre 2020 de Laval Agglomération prescrivant la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Laval Agglomération

Vu la notification du dossier de modification n° 1 adressée au Maire de Changé le 17 mars 2021,

Vu les documents présentés,

Vu l'avis favorable unanime de la commission Cadre de vie Environnement / Urbanisme réunie le 31 mars 2021,

Il est proposé :

- **de formuler** un avis favorable sur le projet de modification n° 1 du PLUi tel que présenté,
- **de solliciter** la modification de l'OAP, telle que décrite ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **accepte** à l'unanimité ces propositions.

DE 2021 8 04 12

**MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 1
PLUi LAVAL AGGLOMÉRATION
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Considérant qu'après quelques mois d'application du PLUI, il a été constaté un certain nombre d'erreurs matérielles,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements dans la rédaction de la règle et des autres documents graphiques et réglementaires afin de faciliter la compréhension des pièces réglementaires du dossier par le public,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour, régulièrement, la liste des éléments patrimoniaux intéressants, remarquables, exceptionnels afin d'œuvrer pour la préservation du patrimoine bâti du territoire,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour, régulièrement, la liste des éléments paysagers à préserver sur l'ensemble du territoire,

Le Conseil Communautaire a décidé de procéder à la modification simplifiée n° 1 du PLUi de Laval Agglomération.

Ceci exposé,

Vu l'arrêté en date du 28 septembre 2020 de Laval Agglomération prescrivant l'engagement de la modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Laval Agglomération

Vu la notification du dossier de modification simplifiée n° 1 adressée au Maire de Changé le 4 février 2021,

Vu les documents présentés,

Vu l'avis favorable unanime de la commission Cadre de vie Environnement / Urbanisme réunie le 31 mars 2021,

Il est proposé :

- **de formuler** un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n° 1 du PLUi tel que présenté.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **accepte** à l'unanimité cette proposition.

DE 2021 8 04 13

**FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA
DÉLINQUANCE FIPD
APPEL À PROJETS 2021
FINANCEMENT D'UNE CAMÉRA PIÉTON**

Vu le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) instauré par l'article 5 de la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 et les orientations définies pour l'emploi des crédits FIPD en 2021,

Vu l'appel à projets 2021,

Vu la décision de la ville d'équiper l'agent de police municipale d'une caméra piéton,

Considérant le taux de financement de ce type de matériel pouvant atteindre 50 % du montant HT,

Vu l'avis favorable unanime de la commission Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme réunie le 31 mars 2021,

Il est proposé :

- **de présenter** le projet d'acquisition d'une caméra piéton pour le service de police municipale dont le coût est évalué à 660.73 euros HT (792.88 euros TTC),
- **de solliciter** le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le financement de cette acquisition, à hauteur de 330.00 euros,
- **d'approuver** en conséquence le plan de financement correspondant,
- **d'autoriser** Le Maire à signer toutes pièces à cet effet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **accepte** à l'unanimité ces propositions.

DE 2021 8 04 14

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

SAS « ROBOTHYDRO » - MISE EN SERVICE D'UNE INSTALLATION HYDROÉLECTRIQUE À CHANGÉ AVIS

Par arrêté du 5 mars 2021, Monsieur Le Préfet de la Mayenne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la mise en service d'une installation hydroélectrique sur la rivière La Mayenne, sur le barrage de « Belle Poule » à CHANGE, présentée par la SAS « Robothenro ».

La consultation du public se déroule du 6 au 21 avril 2021 inclus.

Le territoire de CHANGE est concerné par cette consultation, le Conseil Municipal de CHANGE doit être saisi pour avis sur ce dossier, lequel doit être formulé au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public.

Après consultation du dossier,

Vu la note explicative de synthèse en rapport avec cette affaire annexée à la présente délibération, laquelle constitue une obligation réglementaire,

Vu l'avis favorable unanime de la commission Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme réunie le 31 mars 2021,

Il est proposé :

- **de n'émettre** aucune observation concernant celui-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **accepte** à l'unanimité cette proposition.

DE 2021 8 04 15

CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATION SÈMELIENS APPROBATION

Depuis quelques années, la ville de Changé travaille, en partenariat avec l'Association Ode et Sens, structure indépendante d'animations, de partage et de transmission de savoirs en lien avec la Nature, à la création d'un jardin pédagogique au sein du parc environnemental.

Ce projet, aujourd'hui défini et la structure porteuse identifiée, il convient désormais de mettre le terrain d'assiette à disposition de l'Association Les Sèmeliens et de définir, via une convention de partenariat, les obligations de chacune des parties.

Vu la convention de partenariat annexée à la présente délibération,

Vu l'avis favorable unanime de la commission Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme réunie le 31 mars 2021,

Il est proposé :

- **d'accepter** les termes de la convention à intervenir entre l'Association Les Sèmeliens et la commune,
- **d'autoriser** le Maire à signer toutes pièces à cet effet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **accepte** à l'unanimité ces propositions.

DE 2021 8 04 16

CONVENTION DE PARTENARIAT MADAME HERMENIER ET MONSIEUR CHNAITAF APPROBATION

Il y a quelques mois, Mme HERMENIER et Mr CHNAITAF se sont tournés vers la mairie dans le but de créer un potager partagé à destination des enfants sur une parcelle située en centre-ville, propriété de la ville.

Ce projet, aujourd'hui défini, il convient de mettre le terrain d'assiette à disposition de Madame HERMENIER et Monsieur CHNAITAF et de définir, via une convention de partenariat, les obligations de chacune des parties.

Vu la convention de partenariat annexée à la présente délibération,

Vu l'avis favorable unanime de la commission Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme réunie le 31 mars 2021,

Il est proposé :

- **d'accepter** les termes de la convention à intervenir entre Madame HERMENIER-Monsieur CHNAITAF et la commune,
- **d'autoriser** le Maire à signer toutes pièces à cet effet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **accepte** à l'unanimité ces propositions.

DE 2021 8 04 17

ESPACES VERTS - CRÉATION DE POSTES TEMPORAIRES AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE ÉTÉ 2021

VU la période des congés annuels du personnel,

Considérant qu'il est nécessaire de faire face à l'entretien régulier des espaces verts,

Vu l'avis favorable unanime de la commission Cadre de vie, Environnement, Urbanisme réunie le 31 mars 2021,

Il est proposé :

- **de créer** cinq postes, à temps complet, au grade d'adjoint technique, d'une durée d'un mois chacun, du 1^{er} juillet au 31 août 2021 (3 en juillet et 2 en août),

Les intéressés seront rémunérés selon l'indice correspondant au 1^{er} échelon dudit grade.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **accepte** à l'unanimité cette proposition.

DE 2021 8 04 18

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS – CRÉATION DE POSTE (SERVICE ADMINISTRATIF – COMPTABILITÉ/FINANCES) ET MISE À JOUR

Vu les besoins du service administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-18,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2021 portant création d'un emploi non-permanent au service administratif - Comptabilité/Finances pour une durée de 3 ans,

Vu la décision de créer finalement un emploi permanent pour ce service,

Il est proposé :

- **d'annuler** les termes et les effets de la délibération prise par le Conseil Municipal du 18 février 2021,

- **de créer** à compter du 1^{er} mai 2021 :

• 1 poste à temps complet, au grade de Rédacteur ou Rédacteur Principal 2^{ème} classe ou Attaché, avec recrutement possible d'un contractuel,

- **d'adapter** en conséquence le tableau des emplois permanents joint à la présente.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **accepte** à l'unanimité ces propositions.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suivant délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée.

• Tarifs (alinéa 2 – Délibération du 11/06/2020) :

- *Décision municipale n°009/21*

Tarifs Été 2021

Après avis favorable unanime de la commission Enfance, Jeunesse, Solidarités réunie le 31 mars 2021

• Marchés publics – (Code de la commande publique) (alinéa 4 – Délibération du 11/06/2020) :

- *Décision municipale n°005/21*

Marché de distribution des publications de la ville de Changé – Attribution du marché (ADREXO – 13592 AIX EN PROVENCE pour 4 481,73 € TTC)

Avis favorable unanime de la commission Communication, Digital, Démocratie locale réunie le 16 mars 2021.

- *Décision municipale n°006/21*

Marché d'impression des supports de communication de la ville de Changé – Attribution du marché (IMPRIMERIE FUTUR – 53960 BONCHAMP LES LAVAL pour 21 548,60 € TTC)

Avis favorable unanime de la commission Communication, Digital, Démocratie locale réunie le 16 mars 2021.

- *Décision municipale n°007/21*

Restructuration et extension de l'accueil périscolaire La Marelle – Avenants n°2 aux lots 5 et 6

Avis favorable unanime de la commission Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme réunie le 31 mars 2021.

- *Décision municipale n°008/21*

Requalification et sécurisation de la rue Constantin Matéi – Attribution des marchés

Lot	Entreprise	Montant
Lot n°1 : TERRASSEMENTS - VOIRIES - RESEAUX EAUX PLUVIALES et EAUX USEES – AMENAGEMENTS PAYSAGERS	PIGEON TP (53800 RENAZÉ)	Tranche ferme (Part communale) : 238 570,07 € HT Tranche conditionnelle 1 (part communale) : 73 488,48 € HT Tranche conditionnelle 2 (part Laval Agglomération) : 65 974,97 € HT Total HT : 378 033,52 € Total TTC : 453 640,22 €
Lot n°2 : SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	TRAÇAGE SERVICE (72130 ST LEONARD DES BOIS)	Tranche ferme (Part communale) : 42 876,90 € HT Tranche conditionnelle 1 (part communale) : 11 672,00 € HT Total HT : 54 548,90 € Total TTC : 65 458,68 €

Lot n°3 : MACONNERIE,	EIFFAGE CONSTRUCTION (53000 LAVAL)	Tranche ferme (Part communale) : 24 289,73 € HT Tranche conditionnelle 1 (part communale) : 3 810,62 € HT Total HT : 28 100,35 € Total TTC : 33 720,42 €
Lot n°4 : CONTROLE DES RESEAUX EAUX PLUVIALES et EAUX USEES	A3SN (35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE)	Tranche ferme (Part communale) : 365,00 € HT Tranche conditionnelle 1 (part communale) : 360,00 € HT Tranche conditionnelle 2 (part Laval Agglomération) : 1 825,00 € HT Total HT : 2 550,00 € Total TTC : 3 060,00 €
MONTANT TOTAL HT		463 232,77 € HT
MONTANT TOTAL TTC		555 879,32 € TTC

Avis favorable unanime de la commission Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme réunie le 31 mars 2021.

• Droit de Prémption Urbain (alinéa 15 – Délibération du 11/06/2020) :

DATE	Réf. Cadastrale	Décision
16/02/2021	ZY 370	84 000,00 € RENONCIATION
16/02/2021	ZY 388	87 000,00 € RENONCIATION
23/02/2021	ZY 381	4 000,00 € RENONCIATION
24/02/2021	ZY 372	96 000,00 € RENONCIATION
24/02/2021	ZY 371	95 000,00 € RENONCIATION
24/02/2021	ZY 387	87 000,00 € RENONCIATION
24/02/2021	ZY 373	92 000,00 € RENONCIATION
24/02/2021	ZY 385	83 000,00 € RENONCIATION
24/02/2021	ZY 386	87 000,00 € RENONCIATION
24/02/2021	ZY 384	92 000,00 € RENONCIATION
24/02/2021	ZY 389	86 000,00 € RENONCIATION
04/03/2021	ZR 142	353 500,00 € RENONCIATION
04/03/2021	AS 292	238 500,00 € RENONCIATION
11/03/2021	XV 31p	95 000,00 € RENONCIATION
17/03/2021	YD 169	150 000 € Apport en société RENONCIATION

• Ester en justice – (alinéa 16 – Délibération du 11/06/2020) :

- *Décision municipale n°004/21*

Recours pour excès de pouvoir contre l'arrêté municipal du 25 novembre 2020 (affaire Sébastien HUBERT)

Procédure devant le Tribunal Administratif – Désignation de la SCP des Jacobins

Dont acte.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN DITS